

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LYCEE GIRAUT DE BORNEIL**

### **PROCES-VERBAL**

#### **Séance du 26 septembre 2022**

Année scolaire : 2022/2023

Numéro de séance : 1

Date de transmission de la convocation aux membres : 08 septembre 2022

1<sup>ère</sup> convocation (oui/non) : oui

2<sup>ème</sup> convocation (oui/non) : non

(en cas d'absence de quorum lors de la séance précédente)

Président : M. NORMAND Laurent

Secrétaire de séance : Mme MARTIN Mylène

Quorum : 12

Nombre de présents : 12

### **Ordre du jour**

Ordre du jour :

- 1- Approbation du procès-verbal de la séance du 12 avril 22 et de celui de la séance du 27 juin 22
- 2- Rentrée scolaire 2022
- 3- Contrats et conventions
- 4- DBM
- 5- Informations et questions diverses

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LYCÉE**  
**Année scolaire 2022-2023**

**Séance du lundi 26 septembre 2022**

Noms Prénoms	Présents	Excusés	Absents	Signatures
--------------	----------	---------	---------	------------

<i>Chef d'établissement</i>				
M. NORMAND Laurent	X			
<i>Principale Adjointe</i>				
Mme MARTIN Mylène	X			
<i>Gestionnaire</i>				
M. LE GOANVIC Didier	X			
<i>Conseillère principale d'Education</i>	X			
M. CHAILLIER Rodolphe	X			

<i>Représentants élus du SIVOS</i>				
Mme SEDAN Annie	X			
<i>Représentants élus du Conseil Régional</i>				
Mme LANGLADE Colette				
<i>M. PLATON Nicolas</i>				
<i>Représentants de la commune</i>				
M. MORAND Jimmy				
<i>Personnalités qualifiées</i>				
M. VAUGRENARD Alain	X			

<i>Représentants des personnels d'enseignement et d'éducation</i>				
1. M. BACHELLERIE Benoit	X			
2. Mme MARLY Isabelle	X			
3. Mme LERGENMULLER Véronique	X			

<i>Représentants des personnels ATSS</i>				
1. Mme ROUILLOU Géraldine	X			
2. Mme BLAVET Chantal				

<i>Représentants des parents d'élèves</i>				
1. Mme FAUCHEUX Corinne	X			
2. Mme LAPOUYADE Valérie				
3. Mme DUPRAT BOYER Véronique				

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LYCÉE**  
**Année scolaire 2022-2023**

**Séance du lundi 26 septembre 2022**

*Représentants des élèves*

1. Mme CHATEAU Axelle				
2. Mme SORBIER Océane	X			
3. M. LEYMARIE Alexian	X			
4. M. BONOT Louis	X			
5. M. BUGEAUD Baptiste	X			

*Signatures :*

Président de séance

Laurent NORMAND



Secrétaire de séance

Mylène MARTIN

## **DÉROULEMENT DE LA SÉANCE :**

Monsieur Normand constate que le quorum est atteint : 12 membres présents sur 22.

Début séance 18h09

Désignation du secrétaire de séance : Mme Martin Mylène Principale Adjointe  
Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 12

### **1) Approbation du PV de la séance du 12/04/2022**

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 12

### **Approbation du PV de la séance du 27/06/2022**

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 12

Arrivée de M Bachellerie 18h14 – nombre de votants : 13

### **Hommage à M Latour**

M Normand rend hommage à M Latour, professeur d'occitan de l'établissement, décédé le 19 septembre et salue son rôle reconnu par tous au sein de la cité scolaire d'Excideuil.

### **2) Rentrée scolaire 2022**

Mme Martin : Les effectifs sont de 171 élèves répartis de la façon suivante : 36 élèves en 1G, 19 élèves en 1STMG, 27 élèves en 2<sup>nde</sup> 1, 27 élèves en 2<sup>nde</sup> 2, 20 élèves en 2<sup>nde</sup> 3, 26 élèves en TG et 16 élèves en TSTMG. 47 enseignants sont présents au sein de la cité scolaire.

Les emplois du temps permettent la mise en place d'un accompagnement personnalisé ainsi qu'un accompagnement sur l'orientation pour les élèves de 2<sup>nde</sup>.

Les tests de positionnement de rentrée pour les élèves de 2<sup>nde</sup> se sont terminées ce jour. Les résultats seront transmis aux familles et aux enseignants dans les prochains jours.

M Bachellerie : avec la réforme du baccalauréat, nous nous retrouvons avec une 1G à 36 élèves pour le tronc commun. Il y a eu ces dernières années la fermeture d'une demi-classe et nous trouvons à présent avec un effectif très important. Nous espérons qu'à la rentrée prochaine, la dotation horaire nous permettra d'envisager l'ouverture d'une demi-division supplémentaire.

Mme Marly : pourrait-on avoir les effectifs des élèves de Thiviers, Lanouaille et des autres établissements d'origine pour en faire une analyse ?

M Normand : nos campagnes de communication ont été efficaces et l'opération Portes ouvertes un grand succès.

Madame Martin : nous allons mettre à disposition ces données très prochainement.

Mme Lacoste informe que nombre d'élus locaux ne connaissent pas la cité scolaire.

M Normand : peut-être faut-il envisager une visite de l'établissement

Mme Sedan : est-ce qu'il serait possible d'avoir ces données également pour le collège avec la section rugby pour connaître l'origine des inscrits à la section et savoir si des élèves de l'extérieur de notre secteur de recrutement s'inscrivent au collège pour la section sportive scolaire ?

M Normand : le projet d'internat d'excellence, le rayonnement de l'établissement au travers de ses réussites, le nouveau site internet renforcent l'identité de la cité scolaire. Il faut à présent travailler sur la communication qui reste essentielle pour notre image et notre rayonnement.

Départ de Mme Lacoste 18h30 – nombre de votants : 12

M Normand : les moyens qui restent nous permettent d'envisager la possibilité de dédoublement, de groupe d'accompagnement, de soutien notamment à destination des élèves de 1<sup>re</sup> et de 2<sup>nde</sup> ainsi qu'un accompagnement sur l'orientation pour les élèves de 2<sup>nde</sup>.

Mme Marly : les anciens élèves sont volontaires pour présenter leurs cursus. A quelle occasion pourraient-ils venir ?

Mme Sedan : pourquoi une classe de 2<sup>nde</sup> à 20 élèves ?

M Normand : la DSDEN nous a donné les moyens d'ouvrir une classe avec un effectif de 20 élèves car pas de dédoublement possible notamment pour les sciences.

### 3) Conventions et contrats

**-Convention option EPS APPN** : la convention doit être renouvelée pour la rentrée 2023.

L'établissement souhaiterait, si ses finances le permettent, participer au montage financier dans la limite de ses moyens. Si le budget 2023 nous le permet, cet acte nous permettrait de justifier cet engagement financier. Une première réunion est prévue le 18 octobre 2022 avec les différents partenaires pour préparer la nouvelle convention 2023/2026.

M Bachellerie : il y a heureusement un dédoublement en option en classe de 2<sup>nde</sup> avec 39 inscrits. Mme Vidal assurera le dédoublement durant le premier semestre et M Bachellerie sur quelques heures, en fonction des besoins.

L'encadrement de l'activité wake board est suffisant en raison de l'accueil des stagiaires par le club.

Les élèves inscrits sont très bien encadrés et soutenus dans leurs apprentissages.

Il faut reconduire ce qui fonctionne. Des anciens élèves obtiennent une qualification en STAPS puis présentent des BE et trouvent du travail sur le territoire ou créent leurs entreprises.

M Bachellerie remercie le SIVOS pour la construction future du local pour stocker et entreposer les VTT qui seront acquis en partie grâce à la subvention de la région.

Le lycée Jay de Beaufort est le seul établissement proposant l'EDS EPS et les enseignants reconnaissent la plus-value de notre établissement en matière de compétences techniques en raison du territoire, des sentiers aménagés que les élèves connaissent puisqu'ils les pratiquent lors de l'option ou de l'AS ce qui permet aux élèves et anciens élèves de trouver plus facilement un emploi saisonnier.

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 12

### **Délégation des signatures**

au profit de Mme Martin

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 12

au profit de M Le Goanvic

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 12

**-Délégation du Conseil d'administration au Chef d'établissement pour la passation des marchés à incidence financière annuelle**

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 12

**-Convention pour le prêt des locaux pour l'AG de l'Amicale des Anciens élèves de la cité scolaire qui a eu lieu le samedi 24 septembre**

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 12

Mme Marly ; une visite était prévue pour les Anciens, a-t-elle été faite ?

M Normand : oui, le vendredi 13 mai dernier.

**-Monsieur Le Goanvic présente la convention pour l'atelier théâtre 2022-2023**

67€/h + frais de déplacement soit environ 2000/2500€ pour le projet.

Mme Faucheux : c'est un coût élevé même si le projet est ambitieux, le taux horaire reste important.

M Normand : la personne est présente tous les vendredis soirs ainsi que pour les répétitions générales et les représentations.

Pour avoir échangé avec cette professionnelle, les élèves bénéficient d'une professionnelle avec une réelle expertise et leur permet de mettre en pratique des compétences qui peuvent servir notamment aux épreuves du grand oral.

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 12

**-Convention autour du projet de la Mini-entreprise en partenariat avec l'association Entreprendre pour apprendre à destination des élèves de 1<sup>ère</sup> STMG.**

Coût de 400€ environ

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 12

**- Convention avec le SMD3, relative à la gestion et au traitement des déchets de la cité scolaire**

Coût 3566,80€ pour l'année 2022.

M Normand : la réflexion sur le compostage est en cours, le Département a été vu à ce sujet. Les ateliers de développement durables sont également un enjeu important pour la connaissance des déchets et dans la gestion du gaspillage.

Mme Marly : les dernières années, avec les restrictions COVID, de nombreuses actions de sensibilisation n'ont pas été menées. Notre marge de progrès est importante dans ce domaine.

Mme Faucheux : le passage au self est difficile pour certains élèves qui de ce fait préfèrent ne pas manger et ne pas se rendre au self.

Mme Martin : les élèves ont un passage au self établi et les lycéens notamment doivent accepter de passer à 11h45 sans leurs camarades en raison des horaires des enseignements de spécialité qui sont variables et différents d'un élève à l'autre.

Tous les jours, les appels de fin de self sont passés entre 12h45 et 12h50 ce qui laisse le temps de déjeuner puisque les enseignements ne reprennent qu'à 13h15.

M Normand : la complexité des emplois du temps ainsi que la contrainte d'une grille horaire restreinte avec 36 créneaux sans cours ni le mercredi après-midi ni le samedi matin, limite les placements des enseignements.

Les élèves gagnent en qualité de vie et ils doivent se responsabiliser pour les passages au self.

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 12

**-Convention avec l'établissement public départemental de Clairvivre** concernant le service hébergement et restauration des stagiaires participant les lundis et mardis une action de formation continue, au lycée, en salle 7.

Le tarif est de 3,15€/repas.

M Bachellerie : pourquoi ce tarif ?

M Le Goanvic : les tarifs sont définis par le Conseil départemental et dans le cadre de ce partenariat, c'est le tarif requis.

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 12

**-Convention avec les services du DITEP (ex SESSAD) de Périgueux**

Les lundis et mardis, un éducateur viendra déjeuner et accompagner un élève.

Le tarif est également de 3,15€/repas.

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 12

**-Convention concernant la mise en place du tarif unique des agents départementaux uniquement**  
Le prix du repas des agents départementaux va passer de 3,15€/repas à 2,50€/repas pour tous les agents.

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 12

4) DBM pour information : dotation pour les **fonds sociaux**

Dotation de 1409€ pour le lycée

5) Informations/questions diverses :

**- résultats des examens de juin 2022 :**

Mme Martin : le taux de réussite au baccalauréat général est de 92,9 % (1 redoublement)

Le taux de réussite au baccalauréat technologique est de 86,7 % (2 ajournés et 1 redoublement)

- Rappel des dates des **élections des représentants des personnels et des parents d'élèves au Conseil d'administration** du lycée : 6 et 7 octobre prochain

- Monsieur Normand présente le **résultat de l'appel à projets ADAGE** : bilan des avis et des prises en charge

- **Organisation d'une clean-walk le mardi 4 octobre** : participation en même temps des écoles du secteur ainsi que du collège de Lanouaille

- **Pass Culture** : 3730€ pour la nouvelle dotation pour l'année 2022-2023

**-Activité de l'Association Sportive et dates des CCF EPS pour le bac GT**

M Bachellerie présente les activités proposées dans le cadre de l'association sportive pour cette année scolaire : gymnastique/badminton/sports collectifs/escalade/course d'orientation/raid

Il fait état de la difficulté à maintenir toutes les activités en raison des effectifs enseignants qui diminuent, passage de 6 puis 5 et aujourd'hui 4 enseignants.

Les activités ne peuvent pas toutes avoir lieu et il y a un roulement les mercredis est mis en place pour satisfaire un maximum d'élèves.

Mme Lergenmuller : pouvons-nous évoquer la situation du professeur de STMG qui est absent ?

M Bugeaud, représentant les élèves : les élèves sont très inquiets car c'est un gros coefficient pour le baccalauréat et notamment l'épreuve du grand oral. Les TSTMG ont 10h de trous cette semaine par exemple.

M Normand : les services du Rectorat sont informés de la situation.

Je réalise l'ensemble des démarches et assure le suivi des communications entre les services et l'enseignante.

A ce jour, je n'ai pas d'élément à communiquer et je vous confirme que les élèves n'ont plus de professeur jusqu'à ce que le Rectorat recrute quelqu'un.

*L'ordre du jour étant épousé, la séance est levée à 19h47.*

## Présentation des dates d'évaluations en EPS en CCF pour l'année 2022-2023

Pour les élèves de terminale soumis au contrôle en cours de formation (CCF) en éducation physique et sportive (EPS) ainsi qu'en option facultative d'EPS, le calendrier des évaluations, tel que présenté au conseil d'administration du 26 septembre 2022 est présenté dans ce tableau.

**Sauf information contraire diffusée par écrit via Pronote**, le CCF se déroule sur l'horaire habituel du cours d'EPS.

Groupe selon l'enseignant	Date des CCF		
M. Bachellerie <u>EPS obligatoire</u>	<b>07/11/22</b> Escalade (Nouveau gymnase SIVOS)	<b>30/01/23</b> Badminton (Ancien gymnase municipal)	<b>15/05/23</b> Athlétisme (Stade municipal)
M. Pezet <u>EPS obligatoire</u>	<b>07/11/22</b> Handball (Ancien gymnase municipal)	<b>30/01/23</b> Gymnastique (Nouveau Gymnase SIVOS)	<b>15/05/23</b> Athlétisme (Stade municipal)
M. Bachellerie <u>Option facultative EPS</u>	<b>22/11/22</b> Escalade (Nouveau gymnase SIVOS)	<b>07/03/23</b> Handball (Ancien gymnase municipal)	<b>23/05/23</b> Kayak (rivière Auvézère)

Rattrapages et Oraux		
<u>EPS obligatoire</u>	<u>Rattrapage</u> pour les activités du 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> trimestre <b>20/02/23</b> Escalade, gymnastique, handball, badminton	<u>Rattrapage</u> pour les activités du 3 <sup>e</sup> trimestre <b>22/05/23</b> Athlétisme
<u>Option facultative EPS</u>	<u>Rattrapage</u> Escalade et handball <b>14/03/23</b>  Kayak <b>30/05/23</b>	<u>Oraux</u> Sur convocation, sur l'horaire du cours, ou en dehors, sur un créneau compatible avec les heures scolaires libres de l'élève : du 13 au 27 mars ou du 15 au 26 mai (la période sera fixée comme la plus éloignée des dates d'examen de spécialité, communiquées ultérieurement par le Ministère).

Rappel des dispositions réglementaires concernant l'inaptitude ponctuelle, l'absence, l'accès au rattrapage (Arr. du 21/12/11 modifié par les arr. du 16/12/18 et du 28/06/19 et circ. du 26/09/19).

« *Au cours de l'année, alors que le candidat est inscrit en contrôle en cours de formation, une inaptitude momentanée, partielle ou totale peut être prononcée par l'autorité médicale sur blessure ou maladie. Il revient à l'enseignant du groupe classe d'apprecier la situation pour :*

- soit renvoyer le candidat à l'épreuve d'évaluation différée ;
- soit permettre une certification sur deux épreuves, pour le candidat dont l'inaptitude en cours d'année est attestée et qui ne peut, de ce fait, présenter la troisième épreuve physique [...]. »

En cas d'inaptitude le candidat doit pouvoir présenter, daté d'avant l'épreuve, un certificat d'inaptitude indiquant la cause et le délai de l'inaptitude (document officiel du Rectorat de Bordeaux, téléchargeable sur Pronote > Ressources pédagogiques > EPS).